



Donation a un particulier à une personne sans lien de parenté

Par **KEBAILI_old**, le **03/07/2007** à **07:58**

Bonjour, rn rn Une personne m'a fait un virement sur mon compte bancaire de 1.300 Euros. rn Il dit qu'il me les donne, par sms. rn Il veut que je lui fasse un papier afin qu'il le déduise de ses impôts. rn rn 1er : Je n'ai aucun papier de sa part manuscrit rn 2ème : Faut il qu'il me fasse un papier manuscrit et en quels termes, et enregistrer chez un notaire ? rn 3ème : n'ayant aucun lien de parenté, peut il le déduire de ses impôts. rn 4ème : quel terme dois je employer pour faire le papier si je dois le faire ? rn rn Je vous remercie pour vos réponses qui me sont précieuses. rn Merci et bonne journée rn Elisabeth

Par **Coralie_old**, le **23/09/2007** à **21:00**

Bonjour, rn rn je n'ai malheureusement pas la réponse cependant j'ai une question similaire. rn Je voudrais solliciter un mecene (entreprise, ecole) pour un projet personnel, rn ai-je le droit d'en recevoir une en tant que particulier ? (2000 euros) rn si oui quelles sont les modalités d'une telle action ? rn Si vous avez eu la réponse depuis que le message a été posté, ou si quelqun d'autre s'y connaît, merci de me répondre. rn rn Coralie

Par **tixidre**, le **13/10/2007** à **19:36**

Vous n'avez rien à faire ! vous n'avez rien demandé ! il ne s'agit pas d'une donation si cela en est une , c'est à vous de faire une déclaration aux impôts .